

PREFECTURE DE LA REGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Secrétariat général  
pour les Affaires Régionales

2, rue Jacquemars Gielée  
59039 LILLE CEDEX

LE PREFET,  
DE LA REGION NORD / PAS-DE-CALAIS

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE portant inscription sur  
l'inventaire supplémentaire des  
Monuments Historiques de  
l'usine DELATTRE  
Rues du Curoir / 7-9 rue du Nord  
et de Sébastopol à Roubaix (Nord).

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 modifié par le décret n° 64-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n° 82.390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des Préfets, Commissaires de la République de région ;

Vu le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets, Commissaires de la République de région une commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la région Nord - Pas-de-Calais entendue en sa séance du 06 novembre 1997.

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'usine DELATTRE, située rues du Curoir, du Nord et de Sébastopol à Roubaix (59) présente au point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison du témoignage qu'elle représente pour la première période industrielle de la ville de Roubaix. Datée de 1840 et attribuée à l'architecte Achille DEWARLEZ, elle fait partie des plus anciennes usines textiles de la ville.

**ARRETE**

**Article 1er** - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, les façades et les toitures sur rues de l'usine DELATTRE situées 7-9 rue du Nord, rues


du Curoir et de Sébastopol à Roubaix (59), figurant au cadastre section LS parcelle 117 d'une contenance de 66 ares et 34 centiares et appartenant à la ville de Roubaix, par acte passé devant maître BOUDAILLIEZ, notaire à Roubaix (59) en date du 14 novembre 1997, publié au deuxième bureau des hypothèques de Lille le 12 décembre 1997, volume 1997 P n° 15210.

Article 2 -Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 -Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le 12 AOUT 1998

Pour ampliation,  
Le Chef de Bureau,  
  
Marie-Claire CACCAVELLI

  
Le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales par intérim  
Jean-François BLOC.